

**Edito****Actes manqués de la refondation de l'école !?**

En discussion au Parlement, le projet Peillon de loi d'orientation et de programmation, mettra certes un terme à la suppression massive de postes, en prévoyant 54 000 postes d'enseignants sur 5 ans.

Il prévoit également de restaurer une formation des enseignants, mais sans mettre en place de pré-recrutement pourtant indispensable pour susciter de nouvelles vocations dans l'enseignement public.

De même, l'annonce d'un retour de la scolarisation des enfants de 2/3 ans, totalement stoppée dans la période précédente, est positive mais elle ne s'appuie pas sur un droit reconnu de l'école maternelle dès 3 ans.

Quant au "plus de maîtres que de classes" sensé illustrer la priorité pour l'école primaire, il sera réalisé au détriment de l'enseignement spécialisé et des Rased pourtant indispensables aux élèves rencontrant des difficultés scolaires. 250 000 enfants dans ce cas ne sont plus pris en charge.

Dans ce projet, de nombreuses bonnes intentions se heurtent au manque d'ambition pour tous les enfants et jeunes, en s'inscrivant dans la logique du socle commun de connaissances et de compétences cher à Sarkozy-Fillon. C'est clairement le SMIC du savoir pour un grand nombre, limité au collège, répondant à l'employabilité définie par le patronat, et les programmes pour ceux qui n'ont pas de problèmes.

Or, face à des savoirs de plus en plus complexes, dans une société marquée par de fortes inégalités, les qualifications et les diplômes restent les meilleures armes pour "s'en sortir". Il faut donc plus et mieux d'école. Cela passe par une refonte des programmes de 2008 inspirés par le discours de Sarkozy à Grenoble.

Cela passe aussi par un élargissement de l'obligation scolaire de 3 ans à 18 ans.

Ali Aït Salah

**Notre congrès  
départemental annuel se  
tiendra samedi 8 juin à  
Choisy le Roi**

9h-12h30 AG statutaire

12h30-14h repas convivial

14h-16h débat sur l'avenir de l'école

(Plus d'infos prochainement)

**Réservez la date !**

# ET LES L'école parents



## LOI D'ORIENTATION

**La loi d'orientation présentée au parlement n'apporte pas la véritable refondation dont a besoin l'école publique.**

**Si la création de 54 000 postes sur 5 ans et la restauration d'une formation initiale pour les enseignants sont deux points positifs importants, d'autres mesures sont inquiétantes.**

### Livret personnel de compétences

Son maintien a été confirmé, ce qui engage l'école dans une démarche de gestion "managériale" de l'évaluation de l'élève relevant d'une logique d'entreprise.

N'est pas plus remise en cause la logique profondément individualiste et ségrégative du système scolaire construit par le précédent gouvernement, renvoyant la responsabilité de la réussite ou de l'échec sur le jeune et sa famille, et continuant à inscrire de fait la scolarité des jeunes dans une logique individualiste de concurrence entre élèves.

rence entre élèves.

Il poursuit la logique d'un système éducatif public inscrit dans une démarche d'adaptation à courte vue au marché du travail, dans le cadre d'un projet piloté par la Commission Européenne sous influence du lobbying patronal.

La numérisation du livret n'est pas remise en cause mais différée, avec une "simplification" de son paramétrage, laissant ainsi la porte grande ouverte au fichage à vie des jeunes.

Lire la suite p. 2

Suite de la p. 1

C'est d'une toute autre ambition dont a besoin l'école et que doit porter un véritable projet de refondation : celle

de repenser le système éducatif pour créer les conditions d'accès à un niveau de connaissance et de culture commune les plus ambitieux, en adé-

quation avec les enjeux de société posés à notre pays, et donnant les clés de l'exercice d'une véritable citoyenneté.

### Formation professionnelle

Sous couvert d'efficacité, Vincent Peillon entend rapprocher l'école du monde de l'entreprise.

Il sera mis en place "un parcours d'information et d'orientation" dès la sixième ! Et le projet de loi de décentralisation prévoit le transfert aux régions de l'enseignement professionnel, et de l'orientation.

Mais l'école n'a pas à être pilotée selon une adaptation étroite et à courte vue des programmes et de l'orientation, qui signifie rester dans une logique d'orientation précoce et de sélection des élèves par l'échec scolaire.

Ce dont notre pays – et notre économie – a besoin, ce sont de jeunes ayant tous un haut niveau de formation générale, gage de réussite d'une orientation choisie et réussie, d'une ca-

pacité de formation professionnelle qualifiante et de poursuivre d'autant plus une formation tout au long de sa vie active, aujourd'hui indispensable.

Pour cela, c'est bien la relance de l'objectif de la démocratisation et de la réussite de tous les élèves qui est nécessaire, et les moyens de cet objectif : plus d'enseignants, formés, des contenus pédagogiques ambitieux.

### Rythmes scolaires

Il y a quelques années, la Fcpe 94 s'était opposée au passage à la semaine de 4 jours à l'école élémentaire. Cette opposition était fondée à la fois sur le refus de perte de 2 h d'enseignement par semaine pour les élèves (soit 72 h par an) mais aussi sur le fait que la semaine de 4 jours n'était pas adaptée au rythme des enfants, selon les spécialistes (chronobiologistes).

Le gouvernement est maintenant revenu à la semaine de 4,5 jours par semaine (point positif) mais sans réaugmenter le volume global d'enseignement par semaine ; celui-ci restera donc à 24 h alors qu'il était avant 2008 de 26 h par semaine et avant 1989 de 27 h, pour des durées de vacances

1. Voir la courbe de répartition des impôts sur [progressifou-franchement-regressif-](#)

identiques sur l'ensemble de l'année. S'y ajoutent 1 h d'activités pédagogiques complémentaires assurée par les enseignants, et 3 h d'activités périscolaires prises en charges par les communes (ces 4 h seront facultatives, et sans garantie de gratuité).

Le décret est applicable dès la rentrée 2013, ou à celle de 2014 par dérogation. Dans notre département, toutes les communes ont fait le choix du report à 2014.

La Fcpe 94 demande une semaine de 27 h d'enseignement sur 4,5 jours avec au moins 4 h d'activités artistiques et sportives pour tous. Depuis le passage à 24 h, les temps artistiques et sportifs sont en effet réduits à presque rien. De ce fait, les enfants

[www.revolution-fiscale.fr/le-systeme-actuel/des-impots-progressifs-/11-un-systeme-fiscal-faiblement-](#)

des milieux plus modestes ou ceux habitant des communes où les activités périscolaires sont peu présentes, ne peuvent pas évoluer dans ces activités tout aussi utiles pour leurs apprentissages et leur épanouissement.

Il faut donner les mêmes possibilités à tous les enfants de France, dans tous les quartiers, dans tous les villages, pour toutes les catégories sociales. Seule l'Education Nationale peut mettre en œuvre cela de façon égalitaire.

Cela coûtera de l'argent ? Oui ! Notre pays en a-t-il les moyens ? Oui, s'il répartit mieux les richesses et cesse de privilégier une petite élite (les 1% qui paient proportionnellement moins d'impôts que le reste de la population<sup>1</sup>).

### Remplacements

Panne sèche : ils nous font le coup de la panne d'enseignants. C'est tout notre système scolaire qui est touché, de la maternelle au lycée. Nous connaissons tous des problèmes de remplacement, parfois durant plusieurs semaines. Pendant ce temps, les élèves n'ont pas cours.

Vécue de manière récurrente, dans le 2nd comme dans 1er degré, cette

situation est de plus en plus précoce et de plus en plus dommageable, compte tenu des effectifs toujours croissants dans les classes (jusqu'à plus de 30 élèves par classe). Pas plus hier qu'aujourd'hui, l'Education Nationale ne nous apporte des solutions pérennes qui nous rassurent.

Le ministère annonce la création de 60 000 postes d'enseignants en cinq ans. Mais avec les conditions d'exer-

cice du métier qui se dégradent, il est vraisemblable que l'Education nationale ne parviendra pas à recruter autant de personnel. Et nous fera alors le coup de la panne de candidats

La Fcpe est mobilisée. Pour obtenir des remplaçants, mobilisez-vous avec elle !.

### AVS

Auxiliaire de Vie Scolaire : cette fonction, dont le nom sonne froid comme l'hiver, représente pourtant une aide primordiale pour les enfants en situation de handicap qui en bénéficient.

Un AVS est une personne qui accompagne et assiste l'enfant en classe, permettant ainsi à l'élève de suivre une scolarité... normale, à l'égal de ses copains.

Un AVS peut tour à tour être la main, l'oreille ou l'œil d'un enfant. L'AVS reformule, précise, explique, canalise et encourage l'enfant à chaque pas, chaque progrès vers son autonomie, fut-il minime.

Au regard de sa fonction, nous pourrions penser que l'AVS bénéficie d'une formation adaptée à sa mission. Or, c'est loin d'être le cas : pas de

formation pour s'adapter au type de handicap rencontré ; recrutement basique et rémunération en deçà de la charge et de l'investissement qui leur est demandé.

Même si l'Education Nationale reconnaît l'importance de cette fonction pour l'intégration des enfants en situation

Lire la suite p. 3



Suite de la p. 2

de handicap, elle s'abrite, dans le même temps derrière l'indépendance de la Maison du Handicap (MDPH), qui préconise des heures de présence d'AVS, et se borne à constater des difficultés de recrutement.

De plus, les contrats AVS sont préca-

res car à durée déterminée. Ce qui a pour conséquence grave qu'un enfant doit changer d'AVS au moins tous les deux ans, au terme du contrat de travail de « son » AVS. En imaginant les liens forts qui se sont créés, tout doit être repris à zéro : l'adulte doit retrouver une mission, l'enfant doit gérer une

nouvelle adaptation, le nouvel AVS et l'enseignant doivent apprendre à articuler leurs fonctions respectives.

La FCPE, comme par exemple à Vitry ou à Ivry, est très active sur le sujet et entend bien faire bouger les choses, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.



Communiqué RESF

## Circulaire Valls : UNE RÉGULARISATION AU RABAIS QUI NE RÈGLE RIEN !

Après de longs mois d'attente et quelques échanges inaboutis avec syndicats et associations, la circulaire Valls sort au moment où l'opposition de droite est provisoirement inaudible.

Point n'était besoin de ce luxe de précaution : les critères proposés pour permettre la délivrance de titres de séjour aux étrangers privés du droit au séjour par les lois de l'ère Sarkozy ne seront ni plus généreux, ni plus respectueux des droits. Il s'agit d'une régularisation de Gribouille. Elle conforte l'image d'un gouvernement qui sur tous les terrains, du vote des étrangers aux élections locales à la politique de l'immigration en passant par les contrôles au faciès, se refuse à la confrontation idéologique avec la droite et l'extrême droite. Mais refuser le combat, c'est le plus souvent laisser le champ libre à l'adversaire...

La circulaire comporte certes quelques avancées et mettra un certain nombre de familles, de salariés et de jeunes, présents depuis longtemps sur le territoire français à l'abri des menaces d'expulsion. Mais c'était déjà, le plus souvent, les pratiques préfectorales. Pour les autres, rien n'est réglé !

Pour les parents, l'exigence de cinq années de présence, de trois ans de scolarisation pour les enfants exclut un trop grand nombre d'entre eux, les maintenant un peu plus longtemps dans les situations de détresse morale et matérielle qui sont les leurs et celle de leurs enfants. Au mépris des droits de l'enfant. Et ce n'est pas dans les critères « salariés » que ces parents, ou les célibataires, pourront trouver une issue : la plupart travaillent de façon non déclarée, un peu plus exploités et précarisés encore, et rien n'est prévu pour eux.

Enfin pour les jeunes devenus majeurs, la circulaire passe aussi à côté du but : en cumulant les exigences (années de résidence et de cursus scolaire et/ou présence de parents en situation régulière pour permettre la délivrance d'un titre pérenne), elle avance l'accès de droit au séjour aux jeunes arrivés avant seize ans au lieu de treize actuellement. Ce n'est pas indifférent, mais tous ceux qui connaissent la réalité du

terrain savent qu'un tel verrou laissera de côté un bon nombre des jeunes que nous défendons.

Tous les autres se verront délivrer au mieux un titre « étudiant », dont chacun sait qu'il ne règle rien à terme, ou seront menacés comme avant d'une expulsion brutale !

- Que deviendront les jeunes qui sont venus rejoindre un frère, une sœur, un oncle ou une tante et dont les parents sont encore dans le pays d'origine ?
- Que deviendront les jeunes qui ont terminé leurs études, ou dont le parcours scolaire a dû s'interrompre faute de titre de séjour, et qui ne peuvent donc trouver un emploi ?



- Que deviendront les jeunes qui ont accepté, de guerre lasse, un titre "étudiant" qui ne reflétait en rien la réalité de leur vie dans notre pays ?
- Que deviendront les mineurs isolés devenus majeurs, dont beaucoup n'étaient pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, et qui sont renvoyés à des dispositions de la législation qui ne règlent rien ?



**Avoir 16 ans, être étranger, sans famille  
= être parqué, traqué, suspecté, pour devenir  
jeune majeur sans papiers et être expulsé  
PROTECTION, RÉGULARISATION !**

<http://www.educationsansfrontieres.org>

référer pour revendiquer un nombre d'expulsions en augmentation et une stabilité des régularisations, quand il se dote, avec la retenue de 16 heures, d'un instrument dérogatoire du droit commun à l'encontre des étrangers sans papiers, on est amené à un triste constat : en matière d'immigration, la gauche est au pouvoir, mais c'est toujours peu ou prou la droite qui gouverne.

Pour RESF en tout cas, et pour tous ceux qui le soutiennent, parmi lesquels de très nombreux élus socialistes, l'heure reste aux mobilisations de terrain pour imposer aux préfetures l'appréciation la plus favorable des situations et surtout pour faire passer l'idée qu'une autre politique est possible et nécessaire, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux.

## Témoignages

### La première fois

Dans l'école, nous sommes quatre parents à avoir constitué cette année une liste Fcpe [qui n'était plus présente dans l'établissement depuis plusieurs années, ndr]. C'est la première fois que je suis parent d'élève.

J'ai suivi la formation « Etre élu au conseil d'école » car je voulais savoir comment ça se passe, ce qu'on a le droit de faire ou pas. Je voulais aussi savoir comment constituer un bureau Fcpe et le faire fonctionner. C'était intéressant. On a pu approfondir certaines questions, comme celle des AVS.

J'ai également pu suivre une partie de la formation qui se tenait dans la salle voisine sur les conseils d'administration du secondaire, et j'ai pris les documents qui étaient distribués. Cela va me servir pour le collège.

Lona Lexime  
Ecole Blaise Pascal  
Créteil

### Le grand saut

Je choisis l'entrée au lycée de mon aîné pour m'impliquer davantage dans sa vie scolaire. Adhérer à une fédération de parents d'élèves me semble être une évidence. Une première réunion au conseil local de la FCPE et c'est le grand saut : me voilà élu président ! Si les adhérents ne sont pas nombreux (une vingtaine), les attentes n'en sont pas moins grandes et variées.

Ignorant tout (ou presque !) du lycée et de l'animation d'un conseil local, il m'apparaît insuffisant de me fier à mon unique bon sens ou à ma seule intuition. Dès lors, j'assiste aux différents temps de formation proposés par la FCPE :

- "Animer un conseil local" me permet de mieux appréhender les différentes missions du président afin de mieux répondre aux sollicitations des adhérents ;
- "Etre élu au Conseil d'Administration" offre la possibilité de se créer une représentation du déroulement d'un CA et du rôle à y tenir ;
- "Voter le budget au CA" offre quelques clés de compréhension sur l'élaboration d'un budget.

À présent, il ne me reste "plus qu'à" articuler (au mieux) les informations théoriques présentées lors des formations avec les situations concrètes du terrain. Ainsi, le principe de réalité convoque de nouvelles questions qui trouveront des éléments de réponse au sein des prochaines formations !

Merci aux formateurs et à tous les parents d'élèves qui ont enrichi mes connaissances et compétences lors de ces réunions sérieuses et conviviales.

Eric Bernard  
Lycée Champlain  
Chennevières sur Marne

## Infos pratiques - contacts services - formations

### • FCPE Val de Marne

8 rue de la Commune - 94800 Villejuif  
Métro : Louis Aragon  
Tél : 01 46 77 01 01 - fax : 01 46 77 83 80  
fcpe94@wanadoo.fr - www.fcpe94.org

### • Centre d'aide

8 rue de la Commune, Villejuif - Tél : 01 46 77 01 46  
Un lieu d'accueil et d'écoute à votre disposition, où des parents d'élèves militants répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos démarches.

ET LES **L'école**  
**parents**

Editions CDPE 94  
8 rue de la Commune  
94800 Villejuif  
CPPAP 0214G84859

Dispensé de timbrage **IVRY BIEVRE PPDC**

**P**

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE 

### • Formations

La FCPE propose des formations à ses adhérents pour les aider dans l'animation de leur conseil local, dans leur rôle de représentants (conseils d'école, d'administration, de discipline, de classe...).

Thèmes, dates et lieux : nous consulter.

### • Guides

Chaque année la FCPE 94 édite des guides complets destinés aux familles : maternelle, élémentaire et collège. Pour les consulter ou se les procurer : nous contacter.

### • RESF

Au sein du Réseau Education Sans Frontières, la FCPE 94 agit pour le droit de tous les enfants et jeunes à poursuivre leur scolarité en France, et contre l'expulsion de leurs parents sans papiers. Il existe de nombreux collectifs locaux. Nous contacter, ou [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)  
Urgence Val de Marne : 06 30 55 66 58

### • CNRBE

Collectif national de résistance à Base élèves  
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com>